

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 FEVRIER 2024



L'an, deux mille vingt-quatre, le huit février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint. M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD.

Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 17 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

POUVOIRS : M. Mickaël CARDIN a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC

Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN

Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN

M. Denis KEURMEUR a donné pouvoir à M. Jean-Charles ORVEILLON

Mme Stéphanie FLEGEAU a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

Absent : M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : Mme Julie POUPART

Objet de la Délibération
n°2024-006

Date de la convocation et d'affichage : 2 février 2024

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

- TRAVAUX :

- DEVIS TONTE TERRAINS DE FOOT :

L'entreprise PROTEA effectue chaque année l'entretien du terrain de foot de Dolo et ses abords. Il convient de renouveler ce contrat pour un an pour un montant de **7 455 € HT**.

AVIS DE LA COMMISSION : la commission propose de retenir cette proposition.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents, de suivre l'avis de la commission en acceptant les devis de l'entreprise PROTEA pour un montant de 7 455 € HT.

Le secrétaire de séance, Julie POUPART

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

